



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 29 juin 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'OUVERTURE DU CENTRE DE JUSTICE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES AUX BESOINS SPECIAUX

Le nouvel organe d'Etat appliquera les normes et pratiques les plus strictes de la nation pour protéger plus de 1 million de New Yorkais aux besoins spéciaux et souffrant de handicap.

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui l'ouverture du centre de justice pour la protection des personnes aux besoins spéciaux, un nouvel organe de l'Etat qui appliquera les normes et pratiques les plus strictes de la nation pour protéger la communauté des personnes souffrant de handicap des abus et de la négligence. Le centre de justice a été créé suite à une proposition de loi que le Gouverneur a initiée l'an dernier pour réformer un programme de l'Etat plus soucieux des personnes aux besoins spéciaux. Cet organe sera opérationnel dès dimanche 30 juin.

« Dès demain, le centre de justice aura pour vocation de mettre en oeuvre les protections les plus rigoureuses de la nation pour plus d'un million de New Yorkais aux besoins spéciaux », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « L'an dernier, nous avons adopté une loi cruciale qui représentait un engagement pour établir ces protections attendues depuis longtemps et maintenant, nous respectons cet engagement avec l'ouverture de ce nouvel établissement à la pointe. Le centre de justice offrira une surveillance et une transparence strictes concernant les établissements de l'ensemble de l'Etat en charge de personnes aux besoins spéciaux, pour prévenir la négligence et les abus, et assurer que ceux qui commettent des crimes seront rapidement arrêtés et sanctionnés pour leurs actions. Dans le cadre de ce centre de justice, nous travaillerons 24h/24 pour préserver les droits et les protections de nos citoyens les plus vulnérables. »

Le centre de justice renforcera de manière significative le niveau de contrôle, de surveillance et de responsabilisation des programmes et établissements agréés, licenciés, opérés par l'Etat, en charge de plus d'un million de New Yorkais souffrant de troubles du développement, de maladies mentales, d'addictions aux drogues et d'enfants en établissement spécialisé. Le centre de justice suivra, enquêtera et engagera des poursuites sur les allégations les plus graves d'abus et de négligence à l'encontre de personnes vulnérables.

Une caractéristique clé du centre de justice concerne un système de signalement d'incidents et une ligne d'assistance à l'échelle de l'Etat opérés par plus de 70 professionnels formés qui reçoivent des signalements d'allégations d'abus et de négligence 24 h/24 et 7j/7. Une fois le signalement reçu via la ligne d'assistance du registre central des personnes vulnérables, il est enregistré et évalué. Les cas graves d'abus et de négligence seront confiés aux enquêteurs du centre de justice ou aux services locaux des forces de l'ordre pour une enquête de suivi.

Le centre de justice s'attache à débusquer les personnes dont le comportement ne leur permet pas de travailler avec les personnes aux besoins spéciaux. Le centre de justice maintient un registre à l'échelle de l'Etat de toutes les personnes qui se sont avérées être responsables d'actes répétés ou les plus graves d'abus et de négligence et qui, selon la nouvelle loi, sont interdits d'exercer avec des personnes souffrant de handicap ou aux besoins spéciaux.

Le centre de justice effectue également un suivi des progrès systémiques et des recommandations concernant les soins et le traitement des New Yorkais placés dans les établissements d'Etat et les prestataires.

Jeffrey Wise a été récemment confirmé par le Sénat de l'Etat de New York pour être Directeur Exécutif du centre de justice. M. Wise apporte plus de 25 ans de service dans les secteurs public et à but non lucratif. Plus récemment, M. Wise était Président de l'Association de réhabilitation de l'Etat de New York, une association au niveau de l'Etat d'organisations communautaires fournissant des services de soutien aux personnes souffrant de troubles développementaux /intellectuels, de santé mentale, et d'autres handicaps. Il a également été avocat de recherche pour la commission de révision des lois de l'Etat de New York, coordinateur législatif pour l'Association des soins de santé communautaire de l'Etat de New York, et analyste politique senior à la Coalition pour les sans-abri basée à Manhattan.

« Le centre de justice s'est engagé à l'égard du principe fondamental que tous les New Yorkais aux besoins spéciaux doivent être protégés des abus et de la négligence, et recevoir les meilleurs soins possibles », a déclaré le Directeur Exécutif Jeffrey Wise. « Notre objectif est que l'Etat de New York soit sans égal dans la nation au niveau de son système de soins, de soutien et de service. »

Patricia Gunning est Procureur Spécial et Inspecteur Général pour le centre de justice qui enquêtera sur les signalements d'abus et de négligence et poursuivra les allégations de l'ordre des infractions pénales. Mme Gunning apporte une décennie d'expérience des forces de l'ordre dans la poursuite des crimes à l'encontre des personnes vulnérables.

Plus récemment, elle était Chef de l'Unité spéciale des victimes au bureau du Procureur de District du Comté Rockland. Dans ces fonctions, elle a géré toutes les phases des poursuites judiciaires dans les affaires concernant les abus et la négligence de personnes souffrant de troubles mentaux et physiques, les abus sexuels et physiques d'enfants et de personnes âgées, ainsi que les victimes de violence domestique. De plus, elle a donné des formations sur les questions liées aux victimes spéciales aux forces de l'ordre, aux professionnels du médical et à des groupes communautaires locaux. De 2003 à

2008, Mme Gunning était Procureur de District Adjoint pour le Comté Kings, auprès du bureau des crimes contre les enfants. Dans ces fonctions, elle a géré des affaires concernant des abus de personnes handicapées, en collaborant étroitement avec les forces de l'ordre et les victimes de crimes à toutes les phases des poursuites pénales, avant et après les arrestations. Pendant son mandat, elle a traité un gros volume d'affaires de délits et de crimes.

« J'ai passé ma carrière à rechercher la justice pour les victimes vulnérables », a déclaré Patricia Gunning. « Je suis heureuse de cette opportunité sans précédent qui assurera que les personnes qui abusent ou négligent les New Yorkais aux besoins spéciaux seront poursuivis dans toute la mesure permise par la loi. Alors que ces affaires peuvent constituer des défis, la Loi sur la protection des personnes aux besoins spéciaux apporte au centre de justice des outils inégalables pour tenir ceux qui commettent des crimes contre cette population responsables de leurs actes et développer des mesures pour empêcher que de tels crimes se produisent dans l'avenir. »

Les agences sous la juridiction du centre de justice comprennent : le Département de la Santé ; le Bureau de santé mentale ; le Bureau pour les personnes souffrant de troubles du développement ; le Bureau des services à l'enfance et aux familles ; le Bureau de l'alcoolisme et des services de toxicomanie ; et le Département de l'Education de l'Etat.

Avec sa création, le centre de justice assume la plupart des fonctions et responsabilités de l'ancienne Commission sur la qualité des soins et la défense des personnes souffrant de handicap. Les programmes fédéraux de protection, assistance et défense des clients, anciennement gérés par la Commission ont été re-désignés par le Gouverneur Cuomo Disability Rights New York, une organisation à but non lucratif.

D'autres protections et améliorations désormais en place comprennent :

- Une définition cohérente des abus et négligences qui s'applique à tous les établissements d'Etat et prestataires ;
- Des normes homogènes pour les procédures d'enquête comprenant les qualifications du personnel et la formation, et la formation des rapporteurs mandatés ;
- Un code de conduite contenant les règles éthiques de base, que tous ceux travaillant avec des personnes aux besoins spéciaux et souffrant de handicap ont signées et envers lesquelles ils sont tenus responsables ;
- La consolidation des procédures de vérification d'antécédents, notamment une révision et une évaluation des antécédents judiciaires des personnes postulant pour devenir employé, bénévole, ou consultant auprès d'un établissement ou prestataire opéré, licencié ou agréé par le Bureau de santé mentale, le Bureau pour les personnes souffrant de troubles du développement et le Bureau des services à l'enfance et aux familles ;
- La création d'une nouvelle base de données contenant les signalements du registre central, les résultats d'enquête, et les types d'actions correctives. Ces informations seront utilisées pour identifier les modèles et tendances relatives aux abus et signalements d'abus pouvant conduire à l'amélioration des soins et traitements des personnes bénéficiant des programmes liés au handicap de l'Etat.

- Un conseil consultatif fournira des orientations au centre de justice pour le développement de politiques, réglementations, plans et programmes. Les membres comprennent les personnes avec une expérience des soins et traitements aux personnes handicapées, des associations de défense et d'autres personnes - ou membres des familles des personnes - qui ont participé aux programmes ou bénéficié des services des prestataires ; et
- Un nouveau niveau de transparence pour les établissements privés et programmes licenciés ou agréés par l'Etat destinés aux personnes aux besoins spéciaux et souffrant de handicap. Ces entités devront suivre des directives en matière de transparence, basées sur la Loi sur la liberté de l'information pour les demandes de renseignements concernant les abus et la négligence des personnes dont elles ont la charge.

Lorsque ses effectifs seront au complet, le centre de justice emploiera entre 250 et 300 personnes au siège social au 161 Delaware Avenue dans la banlieue d'Albany à Delmar et disposera d'enquêteurs dans quatre régions de l'Etat.

Des informations complémentaires sur les fonctions du centre de justice peuvent être consultées sur le site web à www.justicecenter.ny.gov.

Les mesures législatives du Gouverneur ont été partiellement développées à partir des recommandations exposées dans *The Measure of a Society: Protection of Vulnerable Persons in Residential Facilities Against Abuse and Neglect*, un rapport spécial préparé par M. Clarence Sundram, conseiller spécial du Gouverneur sur la question des personnes vulnérables. Une copie de ce rapport est disponible au <http://www.governor.ny.gov/assets/documents/justice4specialneeds.pdf>

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418